



Doc. 12218
27 avril 2010

La nécessité de mettre fin aux activités compromettant le règlement pacifique du conflit entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan

Déclaration écrite n° 439

Cette déclaration écrite ne reflète pas la position de l'Assemblée, mais uniquement celle des membres qui l'ont signée. Elle ne fera pas l'objet de mesures supplémentaires de l'Assemblée.

Le règlement du conflit entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan par des moyens diplomatiques est l'une des questions importantes que le Conseil de l'Europe s'emploie à résoudre.

L'Assemblée parlementaire a montré qu'elle accordait la plus grande attention à ce problème en adoptant la [Résolution 1416 \(2005\)](#) qui invitait les pays à mettre à profit le Groupe de Minsk de l'OSCE.

Néanmoins, des actions illégales sont commises occasionnellement, accentuant la méfiance entre les deux camps et empêchant tout progrès.

L'une de ces actions destructrices est le projet du régime séparatiste du Haut-Karabakh d'organiser des élections dites « législatives ».

En regard du point positif que constitue la participation du Catholico de tous les Arméniens au Deuxième Sommet mondial des chefs religieux, qui s'est tenu les 26 et 27 avril 2010 à Bakou, la tenue d'élections dénuées de tout fondement juridique n'est qu'un piètre événement politique à l'actif du régime séparatiste.

Dans sa [résolution 1416 \(2005\)](#), l'Assemblée parlementaire considère le Haut-Karabakh comme faisant partie intégrante de l'Azerbaïdjan et constate que des forces séparatistes conservent le contrôle de la région du Haut-Karabakh.

Les soussignés appellent à ce que l'action illégale devant prendre la forme d'« élections législatives » prévues le 23 mai 2010 au Haut-Karabakh n'ait pas lieu, et invitent l'Arménie à employer tous les moyens possibles pour empêcher de telles initiatives, qui ne sont d'aucune utilité pour le processus de règlement du conflit.

Signé (voir au verso)



Signé¹:

HUSEYNOV Rafael, Azerbaïdjan, ADLE
ABBASOV Aydin, Azerbaïdjan, SOC
BLONDIN Maryvonne, France, SOC
DEBONO GRECH Joseph, Malte, SOC
DÍAZ TEJERA Arcadio, Espagne, SOC
GIARETTA Paolo, Italie, ADLE
GUȚU Ana, République de Moldova, ADLE
HAJIYEV Sabir, Azerbaïdjan, SOC
JACQUES Kateřina, République tchèque
JENSEN Michael Aastrup, Danemark, ADLE
MARQUET Bernard, Monaco, ADLE
MULARONI Pier Marino, Saint-Marin, ADLE
NEUGEBAUER Fritz, Autriche, PPE/DC
POULSEN Jørgen, Danemark, ADLE
RIGONI Andrea, Italie, ADLE
ROSSELL TARRADELLAS Amadeu, Andorre, ADLE
SEYIDOV Samad, Azerbaïdjan, GDE
SIMMS Scott, Canada
SUSLOV Yevgeniy, Ukraine, PPE/DC
TINDEMANS Elke, Belgique
TORRES PUIG Joan, Andorre, ADLE
ZERNOVSKI Andrej, "L'ex-République yougoslave de Macédoine", ADLE

Total = 21

1. ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
GDE: Groupe démocrate européen
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
SOC: Groupe socialiste